Association Bancs Publics 12 rue du 8 mai 1945 34200 Sète bancspublicssete@gmail.com Sète, le 10 octobre 2022

Monsieur Hugues MOUTOUH Préfet de l'Hérault 34 Place des Martyrs de la Résistance 34000 MONTPELLIER

Lettre recommandée avec AR

Affaires réservées. Cabinet du Préfet

Monsieur le Préfet,

Vous savez les préoccupations et les inquiétudes de nombreux sétois et sétoises créées par le projet de construction d'un parking souterrain sous la Place Aristide Briand. Soixante riverains et l'association Bancs Publics ont obtenu du Tribunal Administratif la suspension de la décision administrative de déplanter plus d'une cinquantaine d'arbres de cette place, décision qui aurait dû faire l'objet d'un Permis de Démolir et d'un Permis d'Aménager et non d'une simple Déclaration Préalable

La suspension a été prononcée en application de l'article L350-3 du Code de l'Environnement, qui interdit de « *modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres* », et en l'absence d'une autorisation dérogatoire de votre part, reposant sur l'appréciation du « **caractère suffisant des mesures dérogatoires** ».

Celles qui sont envisagées ne peuvent être jugées comme suffisantes, car il s'agit de plantations dans des fosses longitudinales peu profondes au dessus du toit du parking avec un système d'irrigation et de nutrition permanent fort onéreux, ne permettant en aucune manière le développement d'arbres équivalents à ceux retirés. La profondeur de ces fosses et la quantité de terre rapportée sont d'ailleurs encore plus réduites dans le Permis de Construire le parking signé le 29 août dernier.

Plus grave encore, les arbres existants poussent en pleine terre sans irrigation, car situés au cœur d'un écosystème où d'abondantes eaux souterraines en résurgence ont depuis trois siècles fait de ce lieu un espace vert où les alignements d'arbres ont remplacé au XIXe siècle les exploitations maraichères et potagères. En l'absence d'une étude d'impact environnemental, les risques d'atteinte à cet équilibre fragile entre arbres et eaux n'ont pas été examinés. Ils sont majeurs.

Concrètement, ce projet de parking va à l'encontre de l'objectif des politiques publiques énoncées par la Première Ministre et le Ministre de la Transition Ecologique, de lutte contre l'artificialisation des sols et de développement d'ilots de fraicheur en ville. C'est l'objet de la lette ouverte que nous vous adressons et que vous trouverez ci-jointe.

Nous vous demandons de bien vouloir **accorder dans les meilleurs délais une audience aux responsables de l'association Bancs Publics accompagnés d'une délégation de riverains**. Nous souhaitons, en effet, permettre à tous les acteurs concernés de sortir par le haut de cette situation devenue insupportable en l'absence de toute concertation.

En vous remerciant par avance, de la plus grande attention que vous accorderez à cette demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président de l'association Bancs Publics, Christophe Lalia